

Image not found or type unknown



Clôture de compte suite décès

Par **Gaïa**, le **11/02/2009** à **20:41**

La Caisse d'Epargne a prélevé 255 euros pour clôturer le compte de ma mère, décédée en mai 2008. Ce montant me paraît excessif (?). D'autre part, il leur a fallu plus de 8 mois pour débloquer l'assurance vie et sans mon insistance, aucun courrier ne m'aurait prévenu des démarches à effectuer.....mais les intérêts ont été bloqués depuis le jour du décès et j'ai perdu ces 8 mois d'intérêt. Ces agissements sont-ils normaux?